



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1090

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Equipements culturels et collectifs artistiques - Attribution de subventions pour les programmes d'actions 2016-2017**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Devinaz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1090**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Equipements culturels et collectifs artistiques - Attribution de subventions pour les programmes d'actions 2016-2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

a) - Objectifs de la Métropole de Lyon

La culture constitue à la fois un levier de développement économique, un élément propre à la création du lien social, un moyen essentiel d'émancipation et une condition nécessaire au rayonnement et à l'attractivité de la collectivité et de son territoire.

Dans cette perspective, le spectacle vivant constitue l'un des éléments forts de l'action culturelle métropolitaine, à travers un soutien aux établissements culturels et à des collectifs artistiques.

La Métropole s'engage, dans la continuité du Département du Rhône, en aidant financièrement un certain nombre d'établissements culturels, concourant aux différents objectifs qu'elle s'est fixés.

Cette implication permet ainsi de soutenir la création et la production artistique, et constitue une aide à la diffusion de spectacles pluridisciplinaires. Elle favorise, en outre, le rayonnement national et international d'une Métropole créative, dotée d'une activité culturelle dynamique, innovante et attractive. Enfin, elle participe au développement culturel local en favorisant une meilleure insertion sociale de la création artistique, avec la volonté de développer une politique d'élargissement des publics, par des actions de médiation artistiques, éducatives et culturelles, en inscrivant l'art au cœur de la cité et de la vie collective, rapprochant ainsi la population et les diverses formes de cultures.

Les structures bénéficiaires

Le soutien financier de la Métropole de Lyon concerne 21 équipements culturels aux rayonnements international et national, métropolitain, intercommunal ou bien encore de proximité, en fonction de leur taille, de leur programmation (création, aide à la production, diffusion), de leur fréquentation et de leurs actions de médiation culturelle. Ils ont pour objet le spectacle vivant ou, pour l'un d'entre eux, la conservation et la diffusion d'œuvres cinématographiques. Le soutien financier concerne également 3 collectifs artistiques œuvrant dans le domaine du spectacle vivant. Au total, ce sont donc 24 structures pour lesquelles une subvention de la Métropole est proposée.

Les modalités de soutien de la Métropole

Ce soutien peut prendre la forme d'une subvention de fonctionnement (impliquant, pour la structure, d'être assujettie à la taxe sur les salaires). Il peut faire l'objet, le cas échéant et sous la condition d'être expressément prévue dans la convention, d'une subvention qualifiée de "complément de prix", assujettie à la TVA réduite de 2,1 % et versée aux équipements de spectacles afin de leur permettre de pratiquer une diminution des prix des billets rendant les spectacles accessibles au plus grand nombre.

Les structures bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 € font l'objet d'un conventionnement avec la Métropole précisant, notamment, les modalités de versement de la subvention.

Pour les soutiens financiers inférieurs à 23 000 €, la Métropole versera les subventions en une seule fois après réception d'un appel de fonds. L'établissement culturel devra transmettre dès que possible les bilans, compte de résultat et annexes de l'exercice 2015 certifiés par le commissaire aux comptes, le cas échéant.

b) - Propositions 2016

Les organismes culturels concernés par le soutien de la Métropole sont les suivants :

1 - Les grandes scènes de rayonnement national ou international

Par leur taux de fréquentation, l'ampleur de leur activité artistique, l'ambition du projet qui les anime et la reconnaissance dont elles bénéficient tant au niveau national qu'international, ces scènes forment un lieu de référence, notamment en termes de création et de diffusion.

L'Opéra national de Lyon

L'Opéra national de Lyon est une association dirigée par monsieur Serge Dorny, dont les missions sont une recherche de l'excellence artistique, prenant en compte l'étendue du répertoire lyrique et des écritures chorégraphiques (français et étranger du baroque à nos jours) ainsi que la diversité de la création contemporaine ; la permanence des missions du ballet en tant que compagnie de création et de répertoire classique et contemporain ; la valorisation des forces artistiques permanentes et des métiers techniques et administratifs de l'Opéra ; l'inscription de l'Opéra national de Lyon dans des réseaux de collaborations, notamment par le développement d'une politique de commandes, de production et d'échanges avec les principaux théâtres lyriques à l'échelle européenne et mondiale ; la mise en œuvre et l'adaptation d'une politique de formation et d'insertion professionnelle de jeunes artistes français et étrangers, en cohérence et en synergie avec les institutions d'enseignement spécialisé du réseau national et régional ; l'inscription dans une politique de médiation culturelle innovante et citoyenne, orientée vers l'élargissement des publics ; le développement d'une politique d'implication territoriale, de production et de diffusion décentralisées, s'appuyant également sur le développement de nouvelles modalités de diffusion, notamment à l'aide des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ; et, enfin, la recherche d'un respect des principes de développement durable dans la conduite de ces missions.

Ses orientations générales ont été fixées par la convention d'objectifs 2016-2018 approuvée par délibération du Conseil n° 2015-0844 du 10 décembre 2015.

La saison 2016-2017 prévoit, entre autres, 7 opéras (ex. : l'Ange de feu, Erione, Alceste, etc.) dont un au format court d'une heure, décalé en horaire (18 h - 18 h 30), annoncé sur les réseaux sociaux plutôt que sur la plaquette afin de toucher un nouveau public. Un festival autour du thème de la mémoire sera proposé avec 2 opéras et un ballet (Elektra, Tristan et Isolde et le Sacre du printemps). L'Opéra proposera également des spectacles hors les murs, en partenariat avec des salles de la Métropole (ex. : Théâtre de la Croix-Rousse). Il présentera 5 ballets dont 2 créations en partenariat avec la Biennale de la danse. 6 concerts sont également prévus. Enfin, 3 spectacles, opéra ou concert, partiront en tournée en France et en Europe. Ce sont ainsi plus d'une centaine de représentations qui sont proposées à Lyon, en France et à l'étranger.

Sur un budget prévisionnel 2016 de 36 989 298 €, il est proposé que la Métropole soutienne l'Opéra national de Lyon par une subvention "complément de prix" de 3 009 681 € TTC (2 947 477,67 € HT avec 61 903, 33 € de TVA), soit 8,14 % du budget. Les autres financeurs prévisionnels sont la Ville de Lyon (à travers une subvention de 6 535 104 € et la mise à disposition de personnels à hauteur de 10 000 000 €), l'Etat (6 043 817 €) et la Région (3 102 765 €).

Le Théâtre national populaire (TNP)

Ce centre dramatique national, situé à Villeurbanne, est géré sous la forme d'une SARL, dans un bâtiment permettant l'accueil de compagnies pour un travail de création et constitué de plusieurs salles et d'ateliers de construction de décors.

Le TNP est actuellement dirigé par monsieur Christian Schiaretta. Il appuie son projet artistique sur une troupe permanente de 12 comédiens constituant l'identité du lieu et permettant d'alterner créations artistiques et constitution d'un répertoire, autour d'œuvres classiques (ex. : Électre) ou contemporaines et politiques (ex. : Bettencourt Boulevard).

La fréquentation annuelle du public s'élève ainsi à environ 200 000 spectateurs (dont 80 000 au siège) pour environ 20 spectacles et 370 levers de rideau (dont 240 au siège). Le TNP produit ou coproduit 6 nouveaux spectacles par saison et reprend régulièrement plusieurs œuvres de son répertoire. Dans le cadre de sa mission de diffusion, il invite plus d'une dizaine de spectacles.

Pour ce qui est de l'action culturelle, des actions sont développées avec les centres sociaux, les partenaires associatifs, les comités d'entreprise, les conseils de quartier, les bibliothèques, le milieu carcéral, les centres hospitaliers ou encore l'enseignement secondaire et supérieur.

De multiples partenariats sont tissés avec des équipements culturels de la Métropole (Théâtre de Vénissieux, Célestins, l'Opéra national de Lyon, etc.), régionaux ou français.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 9 107 860 €, il est proposé que la Métropole soutienne le TNP, par une subvention "complément de prix" de 485 000 € TTC (475 024,49 € HT avec 9 975,51 € de TVA), soit environ 5,33 % du budget. Le budget prévisionnel comprend, par ailleurs, des financements de l'Etat (4 512 000 €), la Ville de Villeurbanne (2 192 271 €) et la Région (500 000 €).

La Maison de la danse

Établissement situé à Lyon 8° et géré sous la forme d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), la Maison de la danse est, depuis plus de 30 ans, un établissement dédié à toutes les danses, proposant chaque saison une programmation où se mêlent et se confrontent les danses et les esthétiques les plus diverses.

Dirigée par madame Dominique Hervieu, la Maison de la danse présente chaque saison entre 30 et 40 propositions pour environ 200 représentations. Elle accueille ainsi environ 150 000 spectateurs chaque saison aussi bien au siège qu'au cours de spectacles hors les murs. Elle met également son studio à disposition des compagnies (environ 8 par saison) pour leur travail de création et participe également à des coproductions. Elle travaille, en outre, en partenariat avec d'autres équipements tels que le Toboggan à Décines Charpieu, l'Espace Albert Camus à Bron ou encore le Théâtre de la Croix-Rousse.

Plusieurs équipes artistiques lui sont associées pour garantir une permanence artistique sur son territoire, afin de multiplier les relations sensibles et participatives entre les spectateurs, les œuvres et les artistes. Avec la volonté de donner accès à la danse dans toute sa diversité aux publics les plus divers, elle mène des actions de médiation en direction des scolaires et des publics éloignés.

Outre les structures culturelles, elle mène enfin des collaborations avec des partenaires socio-éducatifs (centres sociaux et maisons des jeunes et de la culture) ou des organisations de loisirs ou de sport.

Sur un budget prévisionnel total 6 698 282 €, il est proposé que la Métropole soutienne la Maison de la danse, par une subvention "complément de prix" de 349 200 € TTC (342 017,63 € HT avec 7 182,37 € de TVA) soit environ 5,1 % du budget. Les autres financements prévisionnels proviennent de la Ville de Lyon (965 000 €), de l'Etat (755 000 €) et de la Région (380 000 €).

Les Célestins - Théâtre de Lyon

Théâtre lyonnais géré en régie municipale et dirigé par madame Claudia Stavisky et monsieur Marc Lesage, ce lieu de diffusion est aussi un lieu de création répondant au cahier des charges d'un centre dramatique national.

Chaque année, la programmation est un facteur de rayonnement national voire international accueillant environ 120 000 spectateurs par an avec en moyenne 300 levers de rideau, pour 24 à 26 spectacles. L'activité de création-production et de coproduction assurée, entre autres, par sa directrice madame Claudia Stavisky, permet la création d'environ 2 spectacles par an.

Le théâtre des Célestins développe en outre des activités de médiation (telles que le Comité de lecture lycéen avec une dizaine d'établissements par an ou le Projet chose publique et la création d'une troupe avec des lycéens de Vaulx en Velin dont la restitution publique est prévue en décembre 2016).

Sur un budget prévisionnel de 8 553 277 €, il est proposé que la Métropole soutienne les Célestins-Théâtre de Lyon par une subvention de 291 000 €, soit 3,4 %. Le budget prévisionnel comprend, par ailleurs, des financements de la Ville de Lyon (4 839 381 €) et de la Région (179 024 €).

L'Institut Lumière

Association créée en 1979 et implantée dans la villa familiale des frères Lumière, au cœur de Monplaisir (Lyon 8°), l'Institut Lumière combine des missions artistiques, historiques et éducatives.

L'établissement, dirigé par monsieur Thierry Frémaux, est composé d'une salle de cinéma rénovée en 1998, d'une bibliothèque et du musée Lumière. Sa fonction première est la conservation et la diffusion de documents cinématographiques et audiovisuels. L'histoire du cinématographe et les activités d'artistes et d'ingénieurs des frères Lumière sont ainsi présentées au musée qui accueille plus de 55 000 visiteurs chaque année. L'institut assure la conservation de fonds cinématographiques, accueille, en dépôt, des films, acquiert des affiches et des photographies, des diapositives ou des manuscrits, et possède plus de 3 000 appareils et accessoires, quelque 6 000 photographies anciennes et plaques de verre, plus de 30 000 affiches, 46 000 dossiers de presse, environ 10 000 ouvrages et des milliers de photographies de cinéma.

Outre sa mission de conservation du patrimoine Lumière, l'Institut déploie des activités artistiques de diffusion (projections de films, expositions, édition). Le cinéma accueille ainsi près de 85 000 spectateurs par an pour de grands cycles autour d'œuvres particulières, des projections thématiques (cinéma d'horreur, cycle 16 mm, soirées hommage, invitations de réalisateurs, etc.) et des événements ponctuels. L'Institut Lumière et l'éditeur Actes Sud publient des ouvrages de cinéma ainsi que la revue mensuelle Positif.

Enfin, l'Institut organise le Festival Lumière, dont la Métropole est, par ailleurs, le principal soutien financier.

Sur un budget prévisionnel, hors festival, d'environ 3 888 800 €, il est proposé que la Métropole soutienne l'Institut Lumière, pour son fonctionnement, par une subvention de 184 300 €, soit 4,74 %. Le budget prévisionnel comprend, par ailleurs, des financements de la Région (800 000 €), de la Ville de Lyon (580 000 €), et du Centre national du cinéma et de l'image animée (450 000 €).

Le Théâtre nouvelle génération (TNG)

Labellisé centre dramatique national par l'État, installé à Lyon 9° et géré par une société coopérative et participative (SCOP), cet établissement, dirigé par monsieur Joris Mathieu, est un lieu dédié en priorité à la création théâtrale.

Sur environ 26 spectacles et 110 représentations, il développe une programmation ouverte aux nouvelles formes d'écritures théâtrales et à destination de toutes les générations de publics, avec un accent fort en direction de l'enfance et de la jeunesse. Cette programmation est désormais répartie sur 2 sites après l'intégration du théâtre des Ateliers au TNG. Cette intégration permet d'offrir au public une large diversité de formes et de spectacles et offre également davantage de temps et de lieux d'accueil aux équipes artistiques en création.

Outre ses productions, le TNG porte, dans le cadre d'un contrat de décentralisation, des missions de formation et d'action culturelle à travers des ateliers de pratique théâtrale, des rencontres avec les équipes artistiques (metteurs en scène, scénographes, auteurs, acteurs, dont certains sont en résidence), des visites du théâtre. Il a par ailleurs présenté en biennale le festival des arts immersifs Micro Mondes, plongeant les spectateurs dans des univers atypiques, par des spectacles immersifs conçus par des artistes européens qui privilégient l'intimité et l'interaction entre le public et les œuvres.

En novembre 2016, la 1ère édition de "No(s) Futurs" réunira sur scène des œuvres qui posent la question de l'anticipation du monde à venir. Il sera un rendez-vous d'échanges, d'expérimentations, de réflexions et de débats entre les générations et les cultures, entre les langues et les langages. Enfin, le TNG met en œuvre des partenariats avec d'autres équipements ou événements culturels de la métropole (Célestins, Toboggan, le Théâtre de la Renaissance, le festival Sens interdits ou encore Mirage festival).

Sur un budget prévisionnel 2016 de 2 618 927 €, il est proposé que la Métropole soutienne le TNG, par une subvention "complément de prix" de 89 300 € TTC (87 463,27 € HT avec 1 836,73 € de TVA), soit 5,6 % du budget. Les autres financements attendus proviennent de l'Etat (1 170 480 €), la Ville de Lyon (608 000 €), la Région (190 000 €) et le Département du Rhône (42 000 €).

Le Centre chorégraphique national de Rillieux la Pape (CCNR)

Installé à Rillieux la Pape et géré par une association, cet équipement, labellisé centre chorégraphique national et dirigé par monsieur Yuval Pick, est à la fois une compagnie chorégraphique et un lieu de fabrication connectés à l'international (tournées au Japon, en Finlande, en Italie, dans les Balkans et en Israël et accueil d'équipes chorégraphiques originaires de France et d'Europe : Portugal, Suède ou encore Allemagne).

Outre ce soutien aux compagnies par des résidences-coproductions, le CCNR s'emploie à créer des spectacles lui conférant le caractère d'un établissement de référence en s'appuyant, notamment, sur sa compagnie permanente (5 danseurs) et avec le double objectif d'entretien et de renouvellement du répertoire des spectacles de danse programmés dans les réseaux de diffusion.

En parallèle à ce projet de création/production/diffusion, le CCNR met en œuvre des activités de sensibilisation en direction du milieu scolaire et universitaire, des amateurs, des publics en difficulté ou éloignés de l'offre culturelle, de concert avec des partenaires éducatifs et sociaux. De plus, le CCNR propose des programmes de formation pour danseurs professionnels en lien avec l'activité artistique (cours ouverts tout au long de la saison, workshops, etc.).

Enfin, le CCNR affirme son rôle de centre ressources (documentation, information, services conseil etc.) à destination des professionnels, des enseignants, des amateurs, du public et des réseaux de l'activité chorégraphique de la métropole lyonnaise.

Sur un budget prévisionnel 2016 total de 1 216 246 €, il est proposé que la Métropole soutienne le CCNR de Rillieux la Pape par une subvention de 20 000 €, soit 1,64 % de son budget. Les autres financements attendus proviennent de l'Etat (673 700 €), la Région (190 000 €) et la Ville de Rillieux la Pape (105 000 €).

2 - Les scènes ayant un rayonnement à l'échelle de l'agglomération

Les établissements suivants sont caractérisés par l'envergure de leur programmation, la part de l'engagement artistique dans leur budget ainsi que le choix et la forme d'accompagnement des artistes associés.

Le Théâtre de la Croix-Rousse

Situé à Lyon 4^e et géré sous la forme d'une association, le Théâtre de la Croix-Rousse, dirigé par monsieur Jean Lacornerie, propose environ 28 spectacles au siège pour 130 représentations par saison.

Sa programmation comprend également des spectacles en tournées. Autour de son axe artistique principal (le théâtre musical), il propose des créations dans des esthétiques multiples et des coproductions où peuvent se côtoyer le cabaret, la comédie musicale, l'opérette ou l'opéra dans des formes novatrices et désacralisées. D'autres esthétiques sont également présentées. Engagé auprès des ensembles musicaux de la région, il accueille environ 2 équipes en résidence de reprise et de création par saison ; il mène également des compagnonnages musicaux, entre autres avec le Quatuor Bella.

En ce qui concerne la diffusion, il ouvre son plateau à des artistes régionaux et leur donne une visibilité et permet la concrétisation de nombreux projets. Ses nombreuses actions de médiation visent le grand public, les publics éloignés, les scolaires et les amateurs, avec notamment un projet de théâtre participatif tous les 2 ans (Variations citoyennes) autour d'une création musicale.

Il développe enfin une série de partenariats avec les autres acteurs culturels de la Métropole pour créer des passerelles entre les lieux, les publics et les disciplines (Opéra national de Lyon, Théâtre de la Renaissance, Biennale de la danse, Conservatoire de Lyon, Conservatoire national supérieur de musique de Lyon, etc.). Un lien privilégié reposant sur la ligne artistique du théâtre musical est en construction avec le Théâtre de la Renaissance d'Oullins avec une réflexion engagée en vue d'une coopération resserrée s'articulant autour de la production, de la formation et de la médiation.

Sur un budget prévisionnel d'environ 2 993 375 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de la Croix-Rousse par une subvention "complément de prix" de 84 600 € TTC (82 859,94 € HT avec 1 740,06 € de TVA), soit 2,83 % de son budget. Le budget prévisionnel présente les autres financements suivants : Ville de Lyon (656 800 €), Etat (450 000 €) et Région (353 000 €).

Le Toboggan

Centre culturel situé au cœur de Décines Charpieu depuis 1996, géré en régie autonome personnalisée et dirigé par madame Sandrine Mini, il regroupe plusieurs équipements : un théâtre, un cinéma, un espace d'exposition et une médiathèque.

"Scène conventionnée Plateau pour la danse" avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la Région (réseau des scènes régionales), son théâtre offre une programmation pluridisciplinaire tout en mettant l'accent sur la danse. Œuvrant à une mission de diffusion culturelle auprès d'un large public tout en développant un programme d'action culturelle et de sensibilisation, il tend, pour ce qui est de la production, à accompagner des projets de petite dimension, avec notamment des prêts de plateau durant diverses périodes. Il s'inscrit enfin dans des partenariats avec d'autres structures (Biennale de la danse, Célestins, festivals Sens interdits et Utopistes, Spirito, etc.).

Sur un budget prévisionnel total d'environ 1 605 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Toboggan par une subvention de 61 100 €, soit 3,81 % de son budget. Les autres financements attendus sont les suivants : Ville de Décines Charpieu (762 460 €), Région (122 910 €), Etat (72 000 €).

La Renaissance

Scène régionale située à Oullins et constituée de 3 salles, gérée en régie autonome personnalisée et dirigée par monsieur Gérard Lecointe, le Théâtre de la Renaissance défend un projet artistique engagé en faveur de toutes les formes de spectacle musical fondé sur la rencontre du théâtre et de la musique. Nouant des liens privilégiés avec Les Percussions Claviers de Lyon et le Théâtre de la Croix-Rousse (notamment par le co-accueil de spectacles), ce théâtre développe, sur une trentaine de spectacles et plus de 100 représentations, une programmation comprenant une dizaine de créations.

Disposant d'un équipement dédié aux répétitions et à l'expérimentation (le Bac à Traille), il accueille plusieurs résidences à l'année dont une sur plusieurs saisons. Sa programmation est dédiée en partie à des compagnies régionales.

Outre des actions culturelles de proximité en direction des habitants des quartiers et en milieu scolaire, il mène des partenariats avec le Conservatoire national supérieur de musique et danse de Lyon, les Nuits de Fourvière, le Musée des Confluences, la Maison de la danse ou encore le festival Sens interdits.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 1 370 912 €, il est proposé que la Métropole soutienne La Renaissance par une subvention "complément de prix" de 61 100 € TTC, (59 843,29 € HT avec 1 256,71 € de TVA), soit 4,46 % de son budget. Les autres financements attendus proviennent de la Ville d'Oullins (760 000 €), l'Etat (180 000 €) et la Région (147 175 €).

3 - Les scènes à rayonnement intercommunal

Fortement ancrées dans et autour de leur Commune d'implantation, elles développent un travail de médiation culturelle important à partir de choix artistiques à la fois rigoureux et populaires.

Le Théâtre de Vénissieux

Cet établissement, qui a fêté ses 30 ans en 2015, est installé à proximité de nombreux équipements municipaux vénissiens avec lesquels il travaille. Il est géré en régie autonome personnalisée et est dirigé par madame Françoise Pouzache. Il accueille plusieurs créations par saison (8 en 2014-2015).

Scène régionale, il apporte son soutien aux compagnies de la région, qu'elles soient émergentes ou confirmées. Il articule son projet autour de partenariats nombreux tels que le TNP, le festival "Sens interdits" ou encore la Biennale de la danse.

Il développe également des résidences avec des compagnies, leur permettant à la fois des expérimentations et un important travail avec les différents publics, que ce soit au travers d'ateliers ou au cours des spectacles déambulatoires dans l'espace public.

Ouverte à toutes les disciplines, la programmation du théâtre proposant environ 22 spectacles pour 54 représentations, donne à voir un large éventail de la création en diffusant notamment des spectacles référents de la scène française.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 1 219 735 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de Vénissieux par une subvention de 61 100 €, soit 5,1 % de son budget. Les autres financements prévisionnels sont les suivants : la Ville de Vénissieux (764 030 €), la Région (125 640 €) et l'Etat (42 000 €).

Centre culturel communal Charlie Chaplin

Avec sa salle circulaire atypique, cet établissement situé à Vaulx en Velin, géré en régie municipale et dirigé par madame Elizabeth Vercherat, favorise la création artistique contemporaine en accueillant des compagnies en résidence et en proposant à tous les publics des formes artistiques diverses, tout en mettant l'accent sur les arts du langage et les cultures urbaines.

Composée d'environ 45 spectacles donnés sur 75 représentations, la programmation de la saison comprend 2 à 3 temps forts, constitués de spectacles se répercutant autour d'un thème (ex : l'emploi et le chômage ; l'économie financière ; etc.) et accompagnés de différents parcours artistiques (impromptus, conférences, bals, déclinaison gastronomique, etc.). Il accueille également une partie des concerts du festival À Vaulx Jazz.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 943 065 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Centre culturel communal Charlie Chaplin par une subvention de 53 580 € soit 5,68 % de son budget. Les autres financements attendus proviennent de la Ville de Vaulx en Velin (701 000 €) et la Région (50 000 €).

Le Polaris

À Corbas, ce théâtre fait partie du centre culturel qui comprend, en outre, une médiathèque et un centre d'arts plastiques.

Géré par une association et dirigé par madame Odile Grosion, il diffuse et coproduit des spectacles dans un esprit d'ouverture vers un public intergénérationnel. Accueillant 2 compagnies en résidence sur 3 saisons, sa programmation composée d'une soixantaine de spectacles pour environ 90 représentations, est scandée par 2 temps forts en "biennale" : le Festival Lâcher d'oreilles (30 spectacles et ateliers avec l'accent mis sur le numérique en 2015) et les rencontres Dites Ouïes (rencontres professionnelles de conteurs ou de linguistes autour du conte et de la parole).

Cette scène régionale accueille également les festivals Les Guitares, Lumière ou encore la Biennale de la danse et s'engage également dans la diffusion de spectacles sur un large territoire.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 438 590 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Polaris par une subvention de 47 000 €, soit 10,7 % de son budget, en complément de la Ville de Corbas (315 000 €) et la Région (30 000 €).

Le Théâtre des Marronniers

Ayant fêté ses 30 ans en 2015, installé dans la rue éponyme historiquement dédiée au théâtre à Lyon, ce théâtre est géré sous la forme d'une association et dirigé par monsieur Yves Pignard.

Scène découverte, il a accueilli depuis son ouverture 111 400 spectateurs, 151 compagnies, 866 artistes et 246 créations pour 2 855 représentations. Lieu de création et d'aide à l'émergence des compagnies, il axe sa programmation sur des adaptations de textes classiques et contemporains, de romans ou d'itinéraires d'auteurs, des concerts littéraires ou lyriques ou, enfin, des spectacles sur les faits de société.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 215 250 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre des Marronniers par une subvention de 28 200 €, soit 13,1 % de son budget, en complément de la Ville de Lyon (50 000 €), l'Etat (15 000 €) et la Région (15 000 €).

Espace Albert Camus

Rénové en 2011, l'équipement géré en régie autonome personnalisée, situé à Bron, est actuellement dirigé par madame Martine Chevalier. Bénéficiant de plusieurs espaces modulables, il propose une programmation pluridisciplinaire (théâtre musique, cirque, danse, etc.) avec 40 spectacles pour environ 65 représentations.

Des compagnies, essentiellement régionales, sont accueillies en résidence, notamment pour des créations. L'établissement présente et coproduit également le festival Karavel proposé par le Centre Chorégraphique Pôle Pik (9^e édition en 2015), le festival biennal des arts numériques lancé par la Ville (Bron RVBn) ou bien encore le festival des littératures contemporaines (Fête du livre de Bron) qui fête sa 30^e édition en 2016.

Différents partenariats viennent aussi à l'appui de cette programmation (auditorium de Lyon, maison de la danse, etc.).

Un programme d'action culturelle est menée auprès de tous les publics, notamment des publics dits "éloignés" (stage de jonglage, ateliers d'écriture, ateliers de théâtre, conférences, projets d'exposition, etc.) ou bien en milieu scolaire ; 341 heures d'intervention ont ainsi été conduites en direction des scolaires en 2013-2014.

Sur un budget total prévisionnel d'environ 992 400 €, il est proposé que la Métropole soutienne l'Espace Albert Camus par une subvention de 11 609 €, soit 1,1 % de son budget, en complément de la Ville de Bron (570 000 €), la Région (15 507 €) et l'Etat (5 000 €).

4 - Les scènes de proximité

Ces scènes visent une programmation ouverte tout en privilégiant les partenariats avec les acteurs de proximité afin de mettre l'habitant au cœur de leur projet artistique.

Le Théâtre de l'Atrium

Situé à Tassin la Demi Lune, cet établissement géré en régie municipale est désormais dirigé par madame Emmanuelle Fournier. Environ 20 spectacles sont proposés sur la saison pour quelque 25 représentations avec une programmation généraliste et variée mettant jusqu'à présent l'accent sur le cirque. Il accueille en général une compagnie pour une résidence de 2 à 3 ans et mène également un travail de médiation en partenariat avec les équipements communaux, en direction des scolaires, de la maternelle à la terminale : rencontres pour l'éducation artistique et culturelle avec tous les établissements scolaires de la ville, forum des enseignants pour des discussions, échanges avec les compagnies.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 603 250 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de l'Atrium par une subvention de 11 609 €, soit 1,92 % de son budget, la Ville de Tassin la Demi Lune apportant une subvention prévisionnelle de 536 400 €.

La Mouche - Théâtre de Saint Genis Laval

Construit en 1995, cet espace culturel géré en régie municipale et dirigé par monsieur Gabriel Lucas de Leyssac, accueille environ 21 spectacles par saison pour quelque 40 représentations, dans le cadre d'une programmation présentant les différents arts de la scène (théâtre, danse, cirque, musiques du monde, chanson, humour). Accueillant des compagnies en résidence sur plusieurs saisons, il présente également des têtes d'affiche. La Mouche propose enfin un temps fort : le festival Paroles, paroles, qui se déroule hors-les-murs sur une semaine en présentant dans des petites jauges (40 à 120 spectateurs) 6 spectacles dans différents lieux de la ville, en partenariat avec des structures diverses telles un EHPAD ou des entreprises privées.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 540 971 €, il est proposé que la Métropole soutienne La Mouche - Théâtre de Saint Genis Laval par une subvention de 12 220 €, soit 2,26 % de son budget, la Ville de Saint Genis Laval apportant un financement prévisionnel à hauteur de 414 667 €.

Le Théâtre Jean Marais

Implanté à Saint Fons, ce théâtre géré en régie autonome personnalisée et dirigé par madame Brigitte Pélissier, affirme sa volonté de soutenir la création en accueillant des compagnies en résidence. Proposant une programmation pluridisciplinaire (pièces contemporaines, concerts, danse et événements jeune public), cet équipement est ouvert sur la ville en travaillant avec les autres structures communales (bibliothèques et centres sociaux) ou en proposant des spectacles hors-les-murs comme la Parade éléphantesque organisée avec toute la population. Il accueille également le Saint Fons Jazz Festival et participe au festival Sens Interdit.

Sur un budget prévisionnel total de 347 513 €, il est proposé que la Métropole de Lyon soutienne le Théâtre Jean Marais par une subvention de 11 609 €, soit 3,66 % de son budget, la Ville de Saint Fons apportant une subvention prévisionnelle de 252 000 €.

Le Théâtre de Givors

Situé au centre de la ville de Givors, cet établissement, géré par la compagnie Drôle D'équipage dirigée par monsieur Yves Neff, soutient la création et accueille des représentations pluridisciplinaires pour environ 15 spectacles et 30 levers de rideau. Il a créé le festival *Les hommes forts* consistant en une journée de spectacles autour des arts de la rue. Tout en développant de fortes coopérations sur le territoire avec des associations et institutions culturelles, sociales et éducatives, il accueille environ 4 compagnies en résidence sur plusieurs mois de la saison.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 436 294 €, il est proposé que la Métropole de Lyon soutienne le Théâtre de Givors par une subvention de 12 220 €, soit 2,8 % de son budget, la Ville de Givors apportant un financement prévisionnel de 287 767 €, la Région de 51 215 € et l'Etat de 26 000 €.

Le Sémaphore

Ce théâtre situé à Irigny, géré en régie municipale et dirigé par monsieur Noël Rozenac, offre une programmation pluridisciplinaire mettant cependant l'accent sur les arts du mouvement avec notamment l'accueil de la Biennale de la danse ou encore la 1^{re} édition d'un festival dédié au cirque en 2015. Il propose une trentaine de spectacles (tout public et jeune public) pour environ 50 représentations et accueille des artistes en résidence pour 2 à 3 saisons. Intégré dans le centre culturel de Champvillard, il tend à participer au maillage du territoire du sud lyonnais (ex. : partenariat avec le théâtre Melchior de Charly)

Sur un budget prévisionnel total d'environ 1 049 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Sémaphore par une subvention de 10 340 €, soit 1 % de son budget, la Ville d'Irigny apportant une subvention prévisionnelle de 840 000 €.

Le Théâtre de Pierre Bénite

La programmation de ce théâtre, géré sous la forme d'une régie municipale et dirigé par madame Magali Dubié, est proposée principalement dans l'enceinte de la Maison du peuple, équipement culturel de proximité de Pierre Bénite. En partenariat avec les autres équipements de la Commune et des territoires voisins, sa programmation allie une exigence de qualité, avec l'accueil d'une compagnie en résidence, et des missions au service de tous les publics avec une quinzaine de spectacles, des conférences d'histoire de l'art, des cafés culturels et la diffusion de documentaires.

Sur un budget total d'environ 120 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne le théâtre de Pierre Bénite par une subvention de 5 640 €, soit 4,94 % de son budget, en complément de la subvention prévisionnelle de la Ville de Pierre Bénite à hauteur de 79 500 €.

5 - Soutien aux collectifs artistiques et autres structures

Ces acteurs concourent au rayonnement de la Métropole, tout en développant des relations de proximité avec les habitants, propices à valoriser les capacités.

Spirito

L'association Spirito réunit les chœurs et solistes de Lyon - Bernard Tétu et le chœur Britten - Nicole Corti. Se produisant aussi bien dans la Métropole qu'en France et à l'international, le projet défend le répertoire vocal et choral européen, du XVII^e au XXI^e siècle. Il contribue aussi à favoriser la filière voix par des partenariats avec plusieurs structures métropolitaines. De plus, il tend à développer l'insertion professionnelle des jeunes chefs, chanteurs et pianistes, et met en œuvre des actions de médiation spécifique avec différents publics de la Métropole. Son activité annuelle se traduit par 50 à 60 concerts et spectacles par an, touchant plus de 25 000 à 30 000 spectateurs par an, 12 types d'actions pédagogiques et culturelles (ateliers et enseignement vocal en milieu scolaire, académie de direction de chœur, stages, ateliers en milieu carcéral et centre médico-psychologique, répétitions publiques, correspondant à plus de 650 heures de formation par an et près de 1 000 participants enfants et adultes).

Sur un budget prévisionnel total d'environ 1 166 970 €, il est proposé que la Métropole soutienne l'association Spirito par une subvention de 62 510 €, soit 5,53 % de son budget. Les autres financements attendus proviennent de l'Etat (243 100 €), la Région (164 500 €), la Ville de Lyon (97 000 €) et le Département de Savoie (20 100 €).

Les Petits chanteurs de Lyon

L'association Petits chanteurs de Lyon, sous la direction de monsieur Thibaut Louppe, comprend la pré-Maîtrise, la Maîtrise (40 chanteurs garçons) et la Schola (40 chanteuses) se produisant distinctement et ensemble, le chœur de jeunes (21 chanteurs de la 3^e au lycée), le chœur d'enfants (54 chanteurs de classes 6^e, 5^e, 4^e) ainsi que l'ensemble vocal post-bac (16 chanteurs). Les chanteurs sont élèves de l'établissement scolaire Sainte Marie (anciennement Les Maristes).

Le directeur, assisté par monsieur Quentin Guillard pour les liturgies et le chant grégorien et de 11 professeurs, forme artistiquement les enfants au chant sacré et profane savant, favorisant une interdisciplinarité avec l'enseignement général, notamment de langue.

Ce patrimoine culturel est diffusé tant sur le territoire de la Métropole qu'en France et à l'étranger, avec le souci de concerner tous les publics, dont ceux dits éloignés culturellement ou socio-géographiquement. La Maîtrise et la Schola proposent une vingtaine de concerts par an, et assurent en outre l'accompagnement liturgique de la Primatiale de Saint Jean. Le chœur des jeunes et l'ensemble vocal se produisent aussi régulièrement en public, parfois en partenariat avec le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 274 580 €, il est proposé que la Métropole soutienne Les Petits chanteurs de Lyon par une subvention de 30 000 € correspondant à leur demande comme contribution aux frais de formation des chanteurs, soit 10,92 % de son budget. Les autres financements attendus proviennent de l'Etat (20 000 €), la Ville de Lyon (15 000 €) et le Diocèse (85 000 €).

Culture pour tous

Créée en 2001, Culture pour tous est une association reconnue d'intérêt général qui a pour objectif de lutter contre l'exclusion et les discriminations, en facilitant la participation à la vie culturelle des personnes en difficulté, par l'accès aux spectacles et manifestations artistiques (mise à disposition de places de spectacle gratuites à des personnes suivies par un organisme social dans le cadre d'un accompagnement personnalisé), ainsi que l'organisation d'actions de sensibilisation et de formation. Pour ce faire, elle met en œuvre des partenariats avec près de 600 associations et services des collectivités intervenant dans les domaines de l'insertion, du social et du handicap, du soin et du médico-social, en s'appuyant sur un réseau de plus de 200 établissements culturels.

L'impact social de l'action est fort avec près de 12 000 personnes en difficulté concernées par an, au regard du modèle économique sur lequel elle repose (2 salariés, des bénévoles, mise à disposition de bureaux, aides à l'emploi).

Sur un budget prévisionnel total de 200 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne l'association Culture pour tous par une subvention de 10 000 €, soit 5 % de son budget. Les autres financements attendus proviennent de l'Etat (21 500 €), la Région (26 800 €), la Ville de Lyon (23 000 €), les Villes de Saint Priest et de Vaulx en Velin (2 000 €) et le Département du Rhône (7 000 €).

Synthèse des propositions de subventions pour l'année 2016

Structures	Montant 2015 (en €)	Montant 2016 (en €)
Opéra national de Lyon (subvention complément prix)	3 102 764 (TTC)	3 009 681 (TTC)
Théâtre national populaire (subvention complément prix)	500 000 (TTC)	485 000 (TTC)
Maison de la danse (subvention complément prix)	360 000 (TTC)	349 200 (TTC)
Les Célestins - Théâtre de Lyon	300 000	291 000
Institut Lumière	190 000	184 300
Théâtre nouvelle génération (subvention complément prix)	95 000 (TTC)	89 300 (TTC)

Structures	Montant 2015 (en €)	Montant 2016 (en €)
Centre chorégraphique de Rillieux la Pape	20 000	20 000
Théâtre de la Croix Rousse (subvention complément prix)	90 000 (TTC)	84 600 (TTC)
Le Toboggan	65 000	61 100
La Renaissance (subvention complément prix)	65 000	61 100
Théâtre de Vénissieux	65 000	61 100
Centre culturel communal Charlie Chaplin	57 000	53 580
Le Polaris	50 000	47 000
Théâtre des Marronniers	30 000	28 200
Espace Albert Camus	12 350	11 609
L'Atrium	12 350	11 609
La Mouche	13 000	12 220
Théâtre Jean Marais	12 350	11 609
Théâtre de Givors	13 000	12 220
Le Sémaphore	11 000	10 340
Théâtre de Pierre Bénite	6 000	5 640
Spirito	66 500	62 510
Les Petits chanteurs de Lyon	33 250	30 000
Culture pour tous	10 000	10 000
Total	5 179 564	5 002 918

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer des subventions de fonctionnement ou des subventions en complément de prix aux équipements culturels et collectifs artistiques précités, pour un montant global de 5 002 918 €, au titre de l'année 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement ou de subventions en complément de prix aux structures et collectifs artistiques cités ci-dessus, selon les modalités et la répartition présentées dans le tableau ci-dessus, pour un montant global de 5 002 918 €,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et chacune des structures suivantes, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions : l'Opéra national de Lyon, le Théâtre national populaire, la Maison de la danse, Les Célestins Théâtre de Lyon, l'Institut Lumière, le Théâtre nouvelle génération, le Théâtre de la Croix-Rousse, Le Toboggan, La Renaissance, le Théâtre de Vénissieux, le Centre culturel communal Charlie Chaplin, Le Polaris, le Théâtre des Marronniers, Spirito, Les Petits chanteurs de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - opération n° 0P33O3924A - compte 6574 - fonction 311 à hauteur de 3 009 681 € ; opération n° 0P33O4750A - compte 6574 - fonction 311 à hauteur de 281 320 € et compte 657341 - fonction 311 à hauteur de 299 907 € ; opération n° 0P33O4751A - compte 6574 - fonction 311 à hauteur de 1 018 500 € et compte 657341 - fonction 311 à hauteur de 291 000 € ; opération n° 0P33O3589A - compte 6574 - fonction 311 à hauteur de 102 510 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.